

Service Police Municipale
Réf agent GT

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION RUE DE LA POINTE ROBERT INTERSECTION CHEMIN DES RAYES LE VENDREDI 29 MAI 2026 DE 12H00 A 23H59.

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-1, et L.2213-4
Vu le Code de la Route, articles R417-10 et R325-12,
Vu l'arrêté N°2026/20 du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,
Considérant la demande faite par les riverains par l'organisation de la fête des voisins
Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement des véhicules, rue de la Pointe Robert intersection Chemin des Rayés, à l'occasion de la « Fête des Voisins ».

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue de la Pointe Robert intersection Chemin des Rayés à l'occasion de la « Fête des Voisins » le vendredi 29 mai 2026 de 12h00 à 23h59.

ARTICLE 2 : Tout stationnement de véhicule sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 3 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS, le 5 mai 2026
Pour le Maire et par délégation
Benoit ZAMBUJO



Adjoint au Maire
Délégué à la sécurité et à l'Attractivité du territoire
Délégation générale

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
publié le 15 mai 2026